

Les Bois, le 17 mars 2011

## *Avis officiel No 4/2011*

### **ELECTION COMPLÉMENTAIRE DU MAIRE**

Conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections, les électrices et électeurs de Les Bois sont convoqués aux urnes le samedi 14 et le dimanche 15 mai 2011, dans les locaux de l'administration communale, Fondation-Gentit, pour procéder à l'élection

- du maire selon le système majoritaire à deux tours

**Ouverture du bureau de vote** : le samedi 14 mai 2011, de 11 à 12 heures et le dimanche 15 mai 2011 de 10 à 12 heures.

### **Calendrier des échéances**

Dépôt des listes et des actes de candidature : **Lundi 4 avril 2011 à 18.00 heures**

Correction des listes et des actes de candidature : **Mardi 26 avril 2011**

### **Contenu des listes**

L'acte de candidature indique le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession du candidat ou de la candidate. Il doit porter la signature manuscrite du ou de la candidate et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

### **Scrutin de ballottage**

L'éventuel scrutin de ballottage aura lieu le samedi 4 et le dimanche 5 juin 2011.

Les Bois, le 17 mars 2011

Conseil communal

### **AUTRES INFORMATIONS**

**Electeurs** : sont électeurs en matière communale

- a) les Suisses âgés de 18 ans et plus, domiciliés dans la Commune depuis trente jours
- b) les étrangers âgés de 18 ans et plus, domiciliés en Suisse depuis dix ans, dans le Canton depuis un an et dans la Commune depuis trente jours

Les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ne sont pas électrices.

**Eligibilité** : sont éligibles les Suisses, hommes et femmes, jouissant du droit de vote dans la commune.

**Exercice du droit de vote facilité** :

**Conformément aux nouvelles dispositions en matière de droit politique, le vote à domicile et le vote préalable sont supprimés.**

TOURNER SVP

## **Vote par correspondance**

L'électeur souhaitant voter par correspondance insère le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe de vote ne doit porter aucun signe distinctif. L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et, en l'absence de texte pré imprimé, y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

La commune peut refuser les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par la voie postale.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de l'administration communale.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. Cette enveloppe est tenue en lieu sûr et est remise au bureau électoral lors de l'ouverture du scrutin.

### **Duplicata**

Un duplicata de la carte d'électeur peut être obtenu au plus tard 24 heures avant l'ouverture du scrutin.

## **LUDOTHEQUE COMMUNALE**

Pour l'année 2010, notre ludothèque a prêté 1210 fois des jeux ou des jouets à 45 familles, ce qui nous fait une augmentation de 10 familles abonnées pour l'année.

Afin de renforcer l'équipe de bénévoles, de nouvelles personnes pouvant consacrer environ 3 heures par mois seraient les bienvenues.

Pour plus de renseignements téléphoner à :

Monique Hubleur      032 961 15 74  
ou Jacqueline Jobin    032 961 16 65

**FOIRE DE PRINTEMPS ET MARCHÉ DE PETIT BÉTAIL,  
SAMEDI 30 AVRIL 2011**

La foire de printemps, agendée le **samedi 30 avril 2010**, nous permet d'espérer un franc succès au vu des inscriptions déjà reçues. De ce fait, nous sollicitons la présence des marchands forains, commerçants, agriculteurs, artisans, brocanteurs et sociétés locales.

Ci-dessous, nous vous faisons parvenir un coupon-réponse à nous retourner **pour le 20 avril 2011**. Votre participation sera confirmée par le versement du montant indiqué ci-dessous.

Une contribution de Fr. 5.- est demandée pour la publicité et Fr. 25.- pour la location d'un banc que la SED se fera un plaisir d'installer sur le champ de foire. L'installation et la consommation d'électricité seront facturées séparément.

Aucune assurance n'est contractée par la commune des Bois, nous prions chacun de s'assurer personnellement.

Les boissons alcoolisées ne pourront pas être vendues et il est demandé une présence de chaque marchand de 08h00 à 15h00. Les emplacements inoccupés à 08h30 seront disponibles pour d'éventuels marchands non inscrits.

**Remarque** : les marchands et exposants nous ayant déjà écrit pour réserver leur place à cette foire ne sont pas obligés de nous renvoyer ce coupon.

Le coupon est à renvoyer ou à remettre à **COMMUNE LES BOIS** tél. (032) 961.12.37  
**Secrétariat communal** fax (032) 961.18.68  
**2336 Les Bois** **CCP 23-1944-4**

Afin de rendre cette manifestation plus attractive, un marché de petit bétail est organisé. Il se tiendra à proximité du périmètre de la foire. Les personnes qui souhaitent mettre en vente de petits animaux peuvent également s'inscrire jusqu'au **13 avril 2011** au moyen du second coupon ci-dessous.

Elles sont rendues attentives à leur obligation de respecter les prescriptions relatives à l'identification de leurs animaux.

Une contribution de Fr. 5.- sera également demandée à chaque participant.

Différentes animations seront également organisées à l'occasion de cette manifestation

*Conseil communal*

**TOURNER LA PAGE**

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FOIRE DE 30 AVRIL 2011

NOM, SOCIETE : .....  
ADRESSE : .....  
Téléphone : .....  
Marchandises proposées : .....

Longueur du banc ou de la place : .....m.

Demande d'un banc :                    oui     non

Electricité :                            oui     non

Déjà participé :                        oui     non

Lieu et date : ..... Signature : .....

BULLETIN D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE PETIT BÉTAIL DU 30 AVRIL 2011

NOM, SOCIETE : .....  
ADRESSE : .....  
Téléphone : .....  
Animaux proposées :

Moutons         Nombre : .....                    Chèvres         Nombre : .....

Lapins             Nombre : .....                    Autres             Nombre : .....

Volailles         Espèce(s) : .....                    Nombre : .....

.....                    Nombre : .....

Remarques : seuls des animaux en bonne santé peuvent être présentés.  
En cas d'épizootie, le marché pourra être supprimé

Lieu et date : ..... Signature : .....